

## AVIS PUBLIC

### RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC AFIN D'EXAMINER LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N° VA-1288 AU PLAN D'URBANISME

À toute personne habile à voter du territoire de la Ville d'Amos.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 17 juin 2024, le conseil a adopté le règlement n° VA-1288 modifiant le règlement de zonage n° VA-964. Il s'agit d'un règlement de concordance afin d'être en conformité avec le plan d'urbanisme modifié par le règlement VA-1287.
2. Le règlement n° VA-1288 a pour objet :
  - D'agrandir la zone C2-14 afin d'inclure le lot 6 515 670, cadastre du Québec, situé sur la rue Trudel.
3. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement n° VA-1288 au plan d'urbanisme.

Les coordonnées de la Commission municipale du Québec sont :

Commission municipale du Québec  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau - Mezzanine, aile Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

4. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.
5. Si la commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement n° VA-1288 au plan.
6. Une copie du règlement peut être obtenue à l'hôtel de Ville situé au 182, 1<sup>re</sup> Rue Est, du lundi au jeudi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à midi. Il peut aussi être consulté sur le site Web de la Ville : [amos.quebec](http://amos.quebec), sur la page «Consultations publiques» accessible en cliquant sur le lien suivant : [Découvrir Amos/Vie démocratique/Consultations publiques](#).

DONNÉ À AMOS, CE 18 JUIN 2024.

Le greffier adjoint,

Richard Michaud

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Internet de la Ville d'Amos et en affichant une copie au bureau de la Ville le 18 juin 2024 le même jour.

Amos, le 18 juin 2024

---

Richard Michaud, greffier adjoint